



CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS DU CONSEIL MEDICAL EN FORMATION PLENIERE 2026

Les séances du conseil médical auront lieu en salle concours selon le calendrier prévisionnel suivant :

DATE DE LA SEANCE	DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS COMPLETS**
Mardi 20 janvier 2026 (matin)	Mercredi 31 décembre 2025
Jeudi 12 février 2026 (matin)	Vendredi 23 janvier 2026
Mardi 31 mars 2026 (matin)	Mercredi 11 mars 2026
Jeudi 23 avril 2026 (matin)	Vendredi 3 avril 2026
Jeudi 21 mai 2026 (matin)	Jeudi 30 avril 2026
Mardi 9 juin 2026 (matin)	Mercredi 20 mai 2026
Mardi 7 juillet 2026 (matin)	Mercredi 17 juin 2026
Mardi 8 septembre 2026 (matin)	Mercredi 19 août 2026
Mardi 22 septembre 2026 (matin)	Mercredi 2 septembre 2026
Jeudi 8 octobre 2026 (matin)	Vendredi 18 septembre 2026
Jeudi 5 novembre 2026 (matin)	Vendredi 16 octobre 2026
Mardi 8 décembre 2026 (matin)	Mercredi 18 novembre 2026

L'envoi d'une saisine au secrétariat du conseil médical en formation plénière ne vaut pas inscription à l'ordre du jour*.

Tout dossier complet arrivant après la date limite de réception mentionnée dans la deuxième colonne, sera mis à l'ordre du jour de la séance suivante.

*Cependant le secrétariat du conseil médical se réserve le droit d'annuler un conseil en-deçà d'un certain nombre de dossiers inscrits.

Pour que le dossier d'un agent soit inscrit à une séance du conseil médical, il faut que le secrétariat réceptionne le dossier de saisine complet, c'est-à-dire contenant toutes les pièces nécessaires et le **rapport d'expertise du médecin agréé expert avant la date butoir indiquée dans le tableau ci-dessus.